

» Marégraphe
Marseille, Bouches-du-Rhône

Le mot marégraphe désigne à la fois l'instrument de mesure et le bâtiment qui l'abrite. Celui de Marseille a permis de fixer officiellement, en 1897, le niveau Zéro, dit zéro du Nivellement Général de la France (NGF).

Au milieu du XIXe siècle, le développement des voies de communication et par conséquent des travaux publics, nécessite des mesures de plus en plus précises, la détermination des altitudes exige un même niveau de référence pour l'ensemble du territoire.

En 1860, Paul Adrien Bourdalouë détermine pour la première fois un niveau moyen de la mer qui s'avère très vite d'une précision insuffisante. En 1884 le Comité du Nivellement général de la France, dans le but d'améliorer et uniformiser les données, fait installer à Marseille, sur la Corniche, un observatoire marégraphique muni d'un marégraphe totalisateur. La responsabilité en est confiée à Charles Lallemand, inspecteur général des Mines et directeur du service du nivellement général de la France.

En 1897, après douze années d'observations, le niveau zéro est établi et le repère fondamental est fixé.

Implanté sur le rocher, l'ensemble, de construction très soignée, comporte un logement de gardien et en contrebas, le bâtiment du marégraphe en forme de chapelle. Tout est conçu pour abriter, protéger et assurer le fonctionnement d'un instrument de haute technicité, fragile et coûteux. Une galerie sous-marine aménagée de façon à supprimer tout mouvement de houle conduit à un puits situé au niveau inférieur. A sa surface, un flotteur est relié par un fil de cuivre à l'appareil enregistreur situé au niveau supérieur.

Le marégraphe de Marseille reste le seul appareil en Europe, sur trois fabriqués, à être équipé d'un totalisateur toujours en fonctionnement, qui enregistre et étudie sur le long terme le mouvement des marées et leur évolution. Ces archives uniques ont été conservées au cours du siècle par le service gestionnaire sous forme de rouleaux de papier.

Mais surtout, il recèle le repère fondamental, en platine iridiée, étalon à partir duquel sont établis tous les nivellements français.



[page précédente](#)